

Brochure de convocation



Assemblée Générale Ordinaire 2026

**Mercredi 24 juin
à 15h00**

**Rueil-Malmaison | Hôtel Novotel
21, avenue Edouard Belin**

 **North Atlantic**
Énergies

[illegible]

Sommaire

1 Message du Président

2 Ordre du jour

3 Comment participer et voter

4 Panorama de l'exercice 2025

5 Gouvernance

6 Projets de résolutions



1

Message de Charles Amyot

Président-directeur général
de North Atlantic Energies

Madame, Monsieur, cher actionnaire,

Je vous invite à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de North Atlantic Energies, qui se tiendra le mercredi 24 juin 2026 à 15 heures au Novotel de Rueil-Malmaison.

2025 aura été une année fondatrice pour votre société, caractérisée par le changement d'actionnaire majoritaire avec l'acquisition du bloc de contrôle par North Atlantic France le 28 novembre 2025.

Votre société, présente en France depuis 1902, est ainsi devenue North Atlantic Energies et c'est le premier rendez-vous annuel que nous faisons avec vous sous cette nouvelle identité.

Nous commenterons particulièrement les performances et les temps forts de l'exercice 2025, une année très exigeante, portée par le changement, l'adaptation et la mise en place d'une nouvelle entité, tout en maîtrisant de nombreux défis opérationnels.

Après les distributions importantes et exceptionnelles réalisées en 2025, nous vous proposons cette année de ne pas verser de dividende et d'affecter la totalité du résultat aux réserves.

Cette prochaine Assemblée Générale permettra d'échanger avec la management de North Atlantic Energies et de prendre part au vote des résolutions qui seront soumises à votre approbation.

Aussi, je vous invite à exprimer votre vote selon les modalités décrites dans les pages suivantes du présent document.

Je vous remercie, Madame, Monsieur, cher actionnaire, de votre confiance.

Notes

[illegible]

Notes

[illegible]

2 Ordre du jour

de l'Assemblée Générale Ordinaire

1.
 - Rapport de gestion incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et l'état de durabilité de l'exercice 2025
 - Rapport des Commissaires aux Comptes
 - Approbation du rapport de gestion incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et l'état de durabilité, des comptes consolidés et des comptes de North Atlantic Energies de l'exercice 2025
 2.

Affectation du résultat de l'exercice
 3.

Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées
 4.

Ratification de la cooptation de deux Administrateurs
 5.

Renouvellement des mandats de huit Administrateurs
 6.

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce
 7.

Approbation de la politique de rémunération applicable aux Administrateurs
 8.

Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des Administrateurs
 9.

Approbation de la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général
 10.

Pouvoirs pour les formalités
- Résolutions proposées par des actionnaires et non agréées par le Conseil d'Administration**
- A** - Nomination d'un administrateur supplémentaire
- D** - Amendement à la 3^{ème} résolution : scission en autant de sous-résolutions qu'il y a de conventions réglementées, aux fins de vote séparé

3 Comment Participer et voter ?

En votre qualité d'actionnaire de North Atlantic Energies et quel que soit le nombre d'actions que vous détenez, vous pouvez participer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

En vue de se tenir informés, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site de la Société www.NorthAtlantic.fr.

Actions au nominatif

Les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs actions inscrites, dans les comptes tenus par la Société, au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Retransmission de l'Assemblée

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, l'Assemblée Générale fera l'objet dans son intégralité d'une retransmission audiovisuelle en direct.

Les informations de connexion à la retransmission en direct seront communiquées ultérieurement sur le site Investisseurs de la Société.

Son enregistrement sera consultable sur le site Investisseurs de la Société au plus tard sept (7) jours ouvrés après la date de l'Assemblée et pendant au moins deux (2) ans à compter de sa mise en ligne.

Actions au porteur

Les propriétaires d'actions au porteur devront justifier de la propriété de leurs titres, par leur inscription en compte dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers habilités, au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Actions et droit de vote

Le nombre d'actions de la société North Atlantic Energies s'élève à 12 854 578.

Il n'existe aucun droit de vote double.

Le nombre total de droits de vote exerçables s'élève également à 12 854 578.

Pour tout renseignement, rendez-vous sur le site
www.NorthAtlantic.fr

Les documents préparatoires à l'Assemblée ainsi que le rapport financier annuel peuvent être consultés sur le site <https://northatlantic.fr/>, rubrique **Actionnaires/Assemblée Générale**.



Position du Conseil d'Administration - Résolution A

Lors de sa réunion du 2 juin 2026, le Conseil d'Administration a examiné ce projet de résolution A et a décidé de ne pas l'agréer et, par conséquent, invite les actionnaires à voter « contre ».

Le Conseil d'Administration est en effet déjà composé d'une moitié de membres indépendants au sens du Code Afep-Medef, dépassant ainsi les exigences de ce dernier qui préconise une proportion d'un tiers d'administrateurs indépendants dans les sociétés contrôlées.

Le Conseil d'Administration note par ailleurs que la nomination de Monsieur Benjamin Tolub en qualité d'administrateur serait contraire à l'article L. 225-18-1 du Code de commerce puisqu'elle réduirait la proportion de femmes membres du Conseil d'Administration à un tiers.

Position du Conseil d'Administration - Résolution D

Lors de sa réunion du 2 juin 2026, le Conseil d'Administration a examiné ce projet de résolution D et a décidé de ne pas l'agréer et, par conséquent, invite les actionnaires à voter « contre ».

En effet, cette résolution D est redondante avec la 3e résolution figurant à l'ordre du jour de l'assemblée du 24 juin 2026, qui est conforme à la loi. La résolution D deviendra d'ailleurs sans objet et ne sera pas mise aux voix si la 3e résolution est adoptée.



Modalités de vote

En votant, vous prenez part aux décisions importantes de North Atlantic Energies. Pour ce faire, trois possibilités s'offrent à vous :

1. Voter par Internet (avant l'Assemblée Générale)



La Société offre par ailleurs à ses actionnaires la possibilité de voter par Internet, avant l'Assemblée Générale, sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS.

Actionnaire nominatif

Accéder au vote par Internet depuis votre Espace Actionnaire sur le site dédié <https://www.actionnaire.cic-marketsolutions.eu>

Actionnaire au porteur

Se connecter au site Internet de votre établissement financier. Il vous sera proposé de voter en cliquant sur la ligne relative aux actions North Atlantic Energies si votre établissement a adhéré au système de vote électronique.

Que vous soyez actionnaire au nominatif ou au porteur, le vote par Internet est une solution simple et sécurisée.

Vous pouvez :

- donner pouvoir au Président ;
- voter sur les résolutions ;
- télécharger une carte d'admission à l'Assemblée Générale ;
- donner pouvoir à un tiers.

Choisissez votre mode de participation :

- ☐ Voter sur les résolutions
- ☐ Donner pouvoir au Président
- ☐ Demander une carte d'admission
- ☐ Donner pouvoir à un tiers

Valider

Modalités de vote

2. Voter par courrier (avant l'Assemblée Générale)



Demander le formulaire unique de vote au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée Générale :

Actionnaire nominatif	au CIC par e-mail à l'adresse suivante : serviceproxy@cic.fr
Actionnaire au porteur	auprès de l'intermédiaire habilité qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée Générale.

Demande de carte d'admission par voie postale

Actionnaire nominatif	Faire parvenir sa demande de carte d'admission avant le 20 juin 2026 à CIC Service Assemblées - 6, Avenue de Provence - 75452 Paris Cedex 09 ou se présenter le jour de l'Assemblée.
Actionnaire au porteur	Demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée avant le 20 juin 2026. Il serait souhaitable que les actionnaires désirant assister à l'Assemblée fassent leur demande le plus tôt possible pour recevoir la carte en temps utile.

Vote par correspondance ou par procuration par voie postale

Les actionnaires n'assistant pas physiquement à l'Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à un mandataire pourront :

Actionnaire nominatif	Une fois complété par l'actionnaire, renvoyer le formulaire de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : CIC Service Assemblées - 6, Avenue de Provence - 75452 Paris Cedex 09 [voir instructions dans la page 10] .
Actionnaire au porteur	Une fois complété par l'actionnaire, ce formulaire sera à retourner à l'établissement teneur de compte [voir instructions dans la page 10] .

Les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par le CIC, à l'adresse ci-dessus, au plus tard trois jours calendaires avant la tenue de l'Assemblée.

des contrats de spécialités (LAO/PAO, BW Product Of take, lubrifiants et graisses, RBHC, huiles blanches, huiles recyclées), une cession de marques et logos avec EMC et une cession du fonds de commerce de l'activité Lubrifiants et Spécialités avec EMPC; ainsi que trois conventions postérieures autorisées les 11 mars 2026 et 22 avril 2026 : refacturation NARC à NAE (5 766 900 CAD, soit 3,58 M€ – administrateur intéressé : M. Kaushik Amin), sous-location Spring NAE/NAF (35 655 €/an – M. Simon Fenner), et résiliation anticipée sans contrepartie de la sous-location Spring NAE/NAC (M. Charles Amyot).

Soumettre à un vote unique d'approbation, par bloc, ces quinze conventions – dont les enjeux économiques s'étagent de quelques dizaines de milliers d'euros (Spring NAF) à plus d'un milliard d'euros par an (Crude Oil Supply Agreement) ; dont les administrateurs intéressés diffèrent ; et dont l'intérêt social, la durée et les conditions économiques sont structurellement hétérogènes – prive les actionnaires de la faculté d'exprimer une opinion différenciée sur chacune d'elles, compromettant leur exercice effectif du droit de vote en assemblée générale.

Cette demande de scission s'inscrit dans le prolongement direct des recommandations du régulateur et des standards professionnels :

– la Recommandation AMF DOC-2012-05 (29 avril 2021) énonce, en sa proposition n° 4.14, qu'il convient d'« inciter à soumettre une résolution séparée au vote des actionnaires lorsqu'il s'agit d'une convention significative pour l'une des parties concernant, directement ou indirectement, un dirigeant ou un actionnaire » ; et, en sa proposition 1.5 D, de « présenter aux

actionnaires des projets de résolutions séparés lorsqu'un projet de résolution traite de plusieurs questions significatives et distinctes, susceptibles de donner lieu à des votes distincts » (recommandations consolidées à la suite des travaux du groupe Poupart-Lafarge de 2012 et du groupe « Droits des actionnaires et vote en assemblée générale » de juillet 2018) ;

– la Note d'information NI.IX CNCC (édition février 2018) impose au commissaire aux comptes de présenter, dans son rapport spécial, convention par convention, l'identification des personnes intéressées, la nature et l'objet de chaque convention, ses modalités essentielles et les motifs justifiant son intérêt pour la société (NI.IX, § 3.1, p. 132). Elle énonce expressément que « les délibérations et le vote devraient être propres à chaque convention et à chaque intéressé et correspondre à une résolution particulière » (NI.IX, p. 104). Un vote groupé créerait une dissociation entre la granularité du rapport et celle du vote, privant l'actionnaire d'une expression utile ;

– la directive (UE) 2017/828 dite « SRD II », art. 9 quater, impose aux États membres de garantir, pour les transactions avec parties liées, une procédure d'approbation assurant une protection effective des intérêts sociaux et des minoritaires – objectif difficilement conciliable avec un vote agrégé.

Le Concert sollicite, en conséquence, la scission de la 3^e résolution en autant de sous-résolutions distinctes qu'il y a de conventions et d'engagements visés, afin de permettre à l'assemblée d'exprimer un vote séparé sur chacune d'elles. »

Résolution A - Nomination d'un administrateur supplémentaire

« Le conseil d'administration compte aujourd'hui neuf membres. Si quatre des huit administrateurs élus sont formellement qualifiés d'indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF, tous ont participé aux réunions du conseil ayant statué sur l'approbation des comptes de l'exercice 2025 et sur l'autorisation des conventions réglementées soumises à la présente assemblée. Cette participation aux délibérations litigieuses prive en pratique ces administrateurs de la distance nécessaire pour exercer un contrôle véritablement indépendant sur les sujets que l'assemblée est précisément appelée à examiner - qu'il s'agisse notamment de la sincérité du test IAS 36, des défaillances IAS 24 ou des conditions économiques des conventions avec ExxonMobil et Citi. La composition actuelle du conseil ne réserve ainsi aucune place à un administrateur en mesure d'apporter un regard neuf et non compromis sur ces questions.

Cette nomination est statutairement réalisable sans aucune démission ni révocation. L'article 15 des statuts prévoit un conseil de quatre à douze membres nommés par l'assemblée (hors administrateurs représentant les salariés). Le conseil actuel comprend huit administrateurs élus (MM. Amyot, Marcelin, Diu, Fenner, Amin et Mmes Le Grevès, Jéhanno, Morel) et Mme Rueff (salariés) – Kbis au 20 mai 2026 : un neuvième administrateur élu laisserait encore trois sièges statutaires disponibles.

Le Concert propose en conséquence la nomination d'un administrateur supplémentaire – sans révocation ni

démission – disposant de la compétence financière (IFRS, IAS 36, IAS 24), en mesure d'apporter au conseil et au comité d'audit un éclairage indépendant. Le curriculum vitae proposé par le Concert est joint en annexe. »

Résolution D - Amendement à la 3^{ème} résolution : scission en autant de sous-résolutions qu'il y a de conventions réglementées, aux fins de vote séparé

« La 3^e résolution figurant à l'ordre du jour de l'assemblée du 24 juin 2026 propose, selon les termes du BALO du 18 mai 2026, que « l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, déclare approuver ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées ».

Cette rédaction soumet à un vote unique groupé l'intégralité des conventions L. 225-38 et suivants, soit au moins quinze conventions distinctes (telles que listées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes) : douze conventions conclues dans le cadre de la cession du contrôle à North Atlantic et de la mise en place du portage d'inventaire avec Citi – comprenant notamment le Crude Oil Supply Agreement avec EMAPPL et Citibank (230 000 barils/jour), le Product Supply Agreement carburants avec ExxonMobil Asia Pacific Private Ltd via Citibank (~1 Md€/an), le Product Of take and Biofuels Supply Agreement avec EMAPPL (170 M\$ achats / 1 270 M\$ ventes par an), la redevance de marque ESSO avec EMPC (10 M€/an sur 10 ans),

Modalités de vote

3. Voter sur place

(pendant l'Assemblée Générale)



Les actionnaires désirant assister physiquement à l'Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

Actionnaire nominatif

Se présenter au guichet d'émargement muni de sa carte d'admission et/ou d'une pièce d'identité.

Actionnaire au porteur

Se présenter au guichet d'émargement muni de sa carte d'admission et d'une pièce d'identité ou d'une attestation de détention datée du cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.



Cette année, le vote des résolutions s'effectuera à l'aide de boîtiers électroniques mis à votre disposition en séance.

Remplir le formulaire de vote

1. Pour demander une carte d'admission : noircir la case [Je désire assister à cette Assemblée] ;

3. Pour voter par correspondance : noircir la case [Je vote par correspondance], puis compléter le cadre ainsi :

- pour voter « CONTRE » ou s'abstenir, en noircissant les cases correspondant aux résolutions ;
- pour voter « POUR », en laissant les cases claires.

3. Pour donner pouvoir au Président : noircir la case [Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale] ;

4. Pour pouvoir se faire représenter: noircir la case [Je donne pouvoir à], puis compléter le cadre.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou son partenaire pacsé, un autre actionnaire ou toute personne physique ou morale de son choix.

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form

☐ JE DÉSIRES ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form

ESSO SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE
Société Anonyme au capital de 98 337 521,70 euros
Siège social :
20 rue Paul Héroult - 92000 NANTERRE
542 010 053 R.C.S. NANTERRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
4 JUIN 2025 à 15H00

ORDINARY GENERAL MEETING
June 4, 2025 at 03.00 pm

à/At
Hôtel Novotel
21 avenue Edouard Belin - 92500 RUEIL MALMAISON

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account
Nominatif Registered
Porteur Bearer
Vote simple Single vote
Vote double Double vote
Nombre d'actions Number of shares
Nombre de voix - Number of voting rights

☐ **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST**
Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ l'une des cases "Non" ou "Abstention". / I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this ■, for which I vote No or I abstain.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Non / No	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Abs.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Non / No	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Abs.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Non / No	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Abs.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
Non / No	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Abs.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
Non / No	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Abs.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante :
In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box:

- Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale. / I appoint the Chairman of the general meeting.
- Je m'abstiens. / I abstain from voting.
- Je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M. / Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom. / I appoint [see reverse (4)] Mr. / Mr. or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.

Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard :
To be considered, this completed form must be returned no later than:

à la banque / to the bank
à la société / to the company
sur 1^{re} convocation / on 1st notification
sur 2^{de} convocation / on 2nd notification
31/05/2025
CIC - Service Assemblées - 6 avenue de Provence 75452 Paris cedex 09
serviceproxy@cic.fr

☐ **JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
Cf. au verso (3)

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
See reverse (3)

ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.

CAUTION: As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf. au verso (1)
Surname, first name, address of the shareholder (Changes regarding this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)

☐ **JE DONNE POUVOIR À :** Cf. au verso (4)
pour me représenter à l'Assemblée
I HEREBY APPOINT: See reverse (4)
to represent me at the above mentioned Meeting

M. / Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

Date & Signature



17^{ème} résolution

L'Assemblée Générale, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération applicable au Président-Directeur général de la Société, telle que présentée dans ce rapport.

18^{ème} résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

b. Résolutions proposées par des actionnaires et non agréées par le Conseil d'Administration

Résolution A - Résolution non agréée par le conseil d'administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de la demande d'inscription de résolution adressée au Président du Conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Benjamin Tolub en qualité d'administrateur supplémentaire de la Société, avec effet à compter de ce jour, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, conformément aux articles 15 et 16 des statuts de la Société.

Résolution D - Résolution non agréée par le conseil d'administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de la demande

d'inscription de résolution adressée au Président du Conseil d'administration, décide d'amender la troisième résolution figurant à l'ordre du jour, en substituant à un vote global un vote individuel et séparé sur chacune des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce le commissaire aux comptes étant invité à présenter, préalablement au vote de chaque convention, les caractéristiques essentielles et les conditions financières de la convention concernée conformément aux normes applicables.

Position du conseil d'administration sur la demande d'inscription de projets de résolutions et de points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2026 par des actionnaires

Le 28 mai 2026, M. Allan Green et les sociétés Candel & Partners et Digital Innovations Holding LLC ont adressé au Président du Conseil d'Administration, par courrier électronique, une demande d'inscription de projets de résolutions et de points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2026, en application des articles L. 225-105 et R. 225-71 du Code de commerce. Le Conseil d'Administration de la Société, réuni le 2 juin 2026, a relevé que ces projets contiennent de multiples allégations infondées, qu'il conteste avec la plus grande fermeté. L'ensemble des administrateurs, y compris les indépendants, exercent leurs fonctions dans l'intérêt de la société, conformément à la loi et selon les meilleures pratiques de gouvernance.

6^{ème} résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Charles Amyot pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

7^{ème} résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Diu pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

8^{ème} résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administratrice de Madame Sylvie Jéhanno pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

9^{ème} résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administratrice de Madame Frédérique Le Grevès pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

10^{ème} résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Claude Marcelin pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

11^{ème} résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administratrice de Madame Véronique Morel pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

12^{ème} résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Kaushik Amin pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

13^{ème} résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Simon Fenner pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

14^{ème} résolution

L'Assemblée Générale, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du même Code, telles que présentées dans ce rapport.

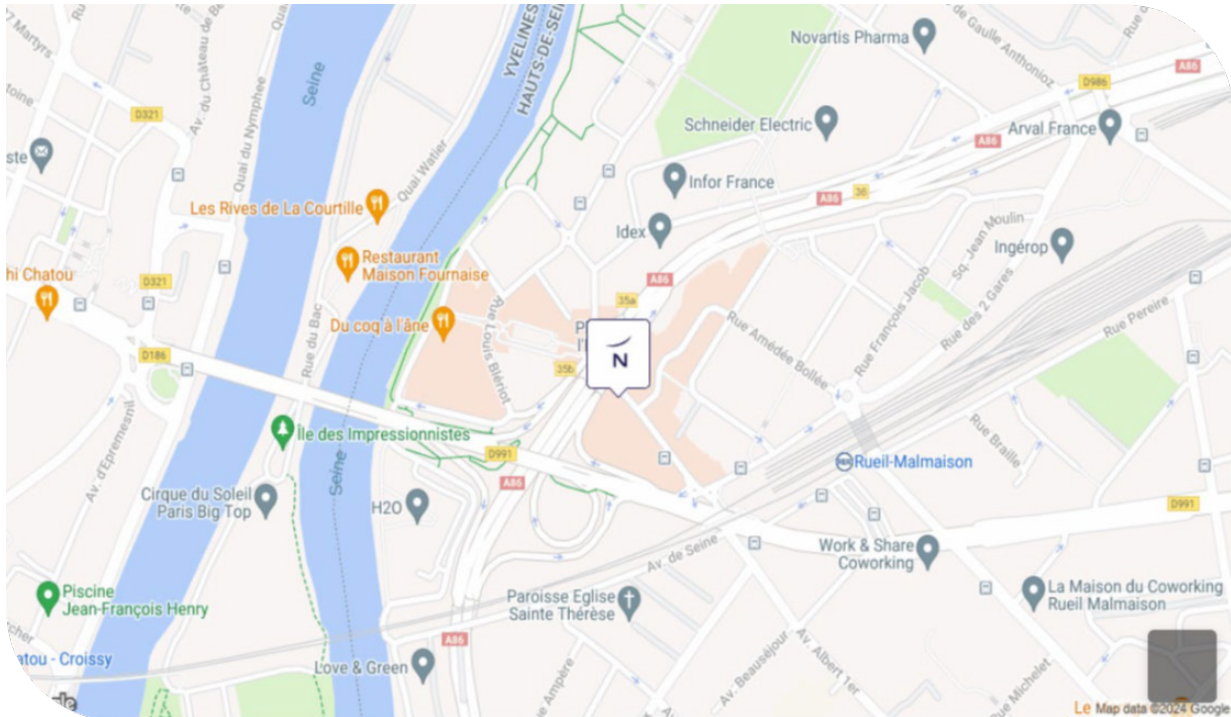
15^{ème} résolution

L'Assemblée Générale, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération applicable aux Administrateurs de la Société, telle que présentée dans ce rapport.

16^{ème} résolution

L'Assemblée Générale fixe à 234 250 euros le montant brut de la rémunération globale versée aux Administrateurs au titre de leurs fonctions relatives à l'exercice 2026 expirant en juin 2027.

Se rendre à l'Assemblée



**Novotel Paris
Rueil-Malmaison**

21 avenue Edouard Belin
92500 Rueil-Malmaison
France

GPS: 48.888335, 2.168289



AUTOROUTE A 86

Sortie d'autoroute
Accès : 200 m

AUTOROUTE A 14

Sortie d'autoroute
Accès : 500 m



RER A RUEIL-MALMAISON

Gare S.N.C.F.
Accès : 300 m - 2 min à pied

NANTERRE UNIVERSITÉ

Gare S.N.C.F.
Accès : 5 km - 5 min en voiture

LA DÉFENSE

Gare S.N.C.F.
Accès : 5 km



Votre société



North Atlantic

North Atlantic Energies | Assemblée Générale Ordinaire 2026

6 Projets de résolutions

a. Résolutions proposées par le Conseil d'Administration

1ère résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2025, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes consolidés et les comptes annuels de North Atlantic Energies de cet exercice. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

2ème résolution

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter les résultats disponibles, à savoir :

Perte de l'exercice 2025	180 502 247,53 €
Report à nouveau avant affectation	57 604 540,18 €
Soit un total de	238 106 787,71 €

Dont l'affectation suivante est proposée :

Dotation aux autres réserves facultatives	180 499 141,38 €
Report à nouveau après affectation	57 607 646,33 €
Soit un total de	238 106 787,71 €

L'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions à rémunérer	Dividende net
2022	12 854 578	2,00
2023	12 854 578	15,00
2024	12 854 578	53,00

3ème résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, déclare approuver ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

4ème résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 24 novembre 2025, de Monsieur Kaushik Amin aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Philippe Ducom. Cette nomination est faite pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Philippe Ducom, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

5ème résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 24 novembre 2025, de Monsieur Simon Fenner aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Madame Marie-Laure Halleman. Cette nomination est faite pour la durée restant à courir du mandat de Madame Marie-Laure Halleman, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Gouvernance

Nomination et renouvellement de mandats d'administrateurs proposés à l'Assemblée Générale

Administrateurs



Kaushik
AMIN

Nomination
Renouvellement



Charles
AMYOT

Renouvellement



Simon
FENNER

Nomination
Renouvellement



Jean-Claude
MARCELIN

Renouvellement



Odile RUEFF
Représentant les salariés

Administrateurs indépendants



Philippe
DIU

Renouvellement



Sylvie
Jéhanno

Renouvellement



Frédérique
Le Grevés

Renouvellement

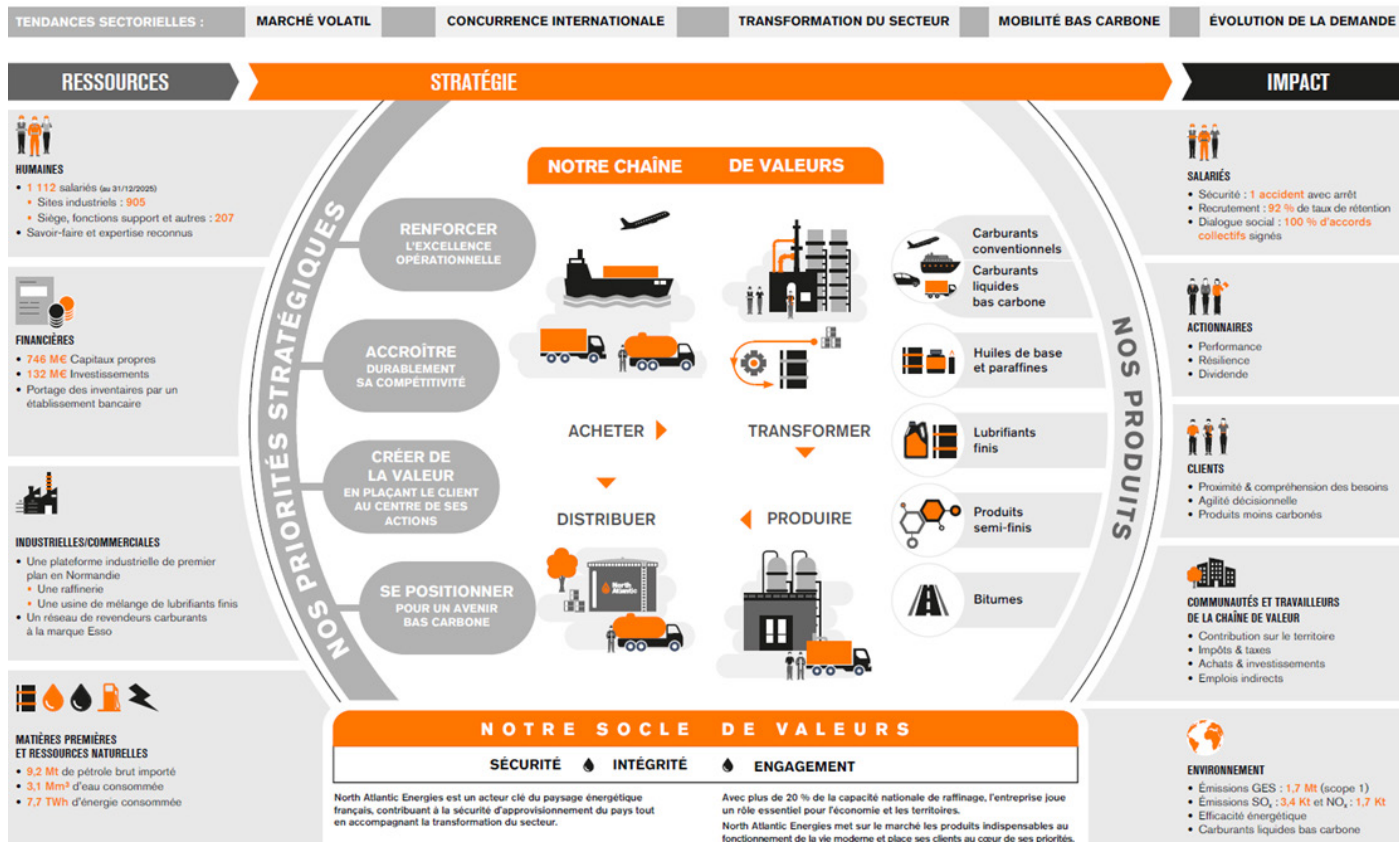


Véronique
Morel

Renouvellement

Notre modèle d'affaires

Contribuer à la sécurité énergétique de la France et répondre aux besoins de nos clients



Les valeurs-clés de notre culture d'entreprise



Sécurité

La sécurité, la fiabilité et la performance sont les piliers de notre réussite. Chez North Atlantic, nous cultivons une culture zéro incident, déployons des programmes de fiabilité des équipements et appliquons une maintenance rigoureuse pour garantir une efficacité industrielle de classe mondiale.



Intégrité

Nous parlons vrai, agissons avec intégrité et équité et prenons pleinement nos responsabilités. Nous abordons chaque sujet ouvertement et construisons ensemble des solutions consensuelles.



Engagement

Chez North Atlantic, avec nos salariés et les communautés qui nous entourent, nous construisons des relations équilibrées et bénéfiques. En mettant notre engagement individuel au service du succès collectif et en appliquant une rigueur méthodique dans notre travail, nous créons ensemble une valeur durable et porteuse de sens.

4 Panorama de l'exercice 2025

(93) M€

Perte nette

179 M€

EBITDA ajusté

(1 455) M€

Distribution
aux actionnaires

746 M€

Capitaux propres



Changement d'actionnariat mené en parallèle d'une année opérationnelle déjà exceptionnelle

Annonce, le 28 mai, du projet de cession du bloc majoritaire d'ExxonMobil (82,89 %) à North Atlantic France, ouvrant une phase de transformation rapide et structurante.

- Mise en place, le 1^{er} octobre, d'un contrat de portage des inventaires avec un établissement financier, sécurisant la transition
- Préparation et exécution d'un plan de transition particulièrement dense, impliquant des changements majeurs de systèmes, de gouvernance et d'organisation
- Changement effectif de contrôle et de dénomination sociale le 28 novembre
- Transition réalisée sans arrêt de production, sans impact pour nos clients, dans un climat social constructif, avec une priorité absolue donnée à la sécurité des personnes et des installations



Une année dense et exigeante maîtrisée grâce à l'engagement de toutes les équipes

- Arrêt pour maintenance planifiée au 1^{er} trimestre 2025 sur certaines unités de la raffinerie de Gravenchon, exécuté selon les meilleurs standards du secteur en matière de sécurité, coûts et délais
- 25 M€ investis dans des projets d'efficacité énergétique, permettant une réduction durable des émissions de CO₂ de 25 kt/an
- Préparation anticipée et robuste de l'arrêt de maintenance du premier trimestre 2026 pour d'autres unités, fondée sur des objectifs ambitieux et un retour d'expérience approfondi

5 Gouvernance

Conseil d'administration de North Atlantic Energies au 31 décembre 2025

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se fait communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Formation continue

Les membres du Conseil participent régulièrement à des réunions d'information pour développer et mettre à jour leurs compétences et leur expertise en matière de durabilité et de gestion des risques.

Experts externes

Le Conseil d'administration a le droit de faire appel à des consultants extérieurs lorsqu'il l'estime utile, notamment en matière de durabilité.

4 ADMINISTRATEURS



Charles AMYOT
Président du Conseil d'administration et Directeur général de North Atlantic Energies



Kaushik AMIN
Président, administrateur, secrétaire général de North Atlantic Refining Corp



Simon FENNER
Président de North Atlantic France



Jean-Claude MARCELIN
Directeur financier et trésorier de North Atlantic Energies



4 ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS



Frédérique LE GREVÈS
Vice-Présidente exécutive Affaires publiques Europe & France de STMicroelectronics
Présidente de STMicroelectronics France



Véronique MOREL
Membre du Comex, Vice-Présidente Senior et Directrice *Supply Chain* et Achats de Sonepar France



Sylvie JÉHANNO
Présidente du Conseil d'administration et Directrice générale de Dalkia



Philippe DIU
Expert-comptable

1 ADMINISTRATRICE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS



Odile RUEFF
Coordinatrice gestion immobilière sites inactifs de North Atlantic Energies

9
MEMBRES

4
INDÉPENDANTS

4
FEMMES

53 ans
ÂGE MOYEN

11
RÉUNIONS

74 %
TAUX DE PRÉSENCE



À propos de North Atlantic Energies

North Atlantic Énergies est un acteur clé du paysage énergétique français, contribuant à la sécurité d'approvisionnement du pays tout en accompagnant la transformation du secteur.

Avec plus de 20 % de la capacité nationale de raffinage, l'entreprise joue un rôle essentiel pour l'économie et les territoires.

North Atlantic Énergies met sur le marché les produits indispensables au fonctionnement de la vie moderne et place ses clients au cœur de ses priorités.





**Assemblée
Générale
Ordinaire
2026**

-

**Brochure de
convocation**

Relations actionnaires

Gildas Guilloseau
Tél. +33 1 70 48 73 40

Relations presse

Catherine Brun
Tél. +33 1 70 48 73 81

contacts@northatlantic.fr

North Atlantic Energies

au capital de 98 337 521,70 euros
20 rue Paul Hérault – 92000 Nanterre
Code APE 4730Z
R.C.S. Nanterre 307 207 472

Crédits photos
© SipaPress | Thomas Boivin
© Hasnaa Arbia

